

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Santé sexuelle : la méthode de communication parent-enfant présentée

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

Le ministère de l'Éducation nationale, à travers son projet Éducation sexuelle, a poursuivi la semaine écoulée sa campagne de sensibilisation à l'endroit des parents d'élèves des cycles primaires et secondaires. Cette campagne de sensibilisation, qui s'est déroulée du 19 au 26 mars dernier, a eu pour objectif de présenter à ces responsables de familles, les méthodes développées pour lutter de manière efficace contre les harcèlements sexuels, les grossesses et autres violences scolaires en lien avec la santé de la reproduction.

Selon Marie-Laure Eliwa, coordinatrice du projet, cette initiative a pour but de trouver une stratégie commune parents-Éducation nationale, pour essayer de combattre tous les fléaux qui minent nos adolescents en matière d'éducation sexuelle. "Nous voulons les aider à avoir la réponse scientifique, objective, qu'il faut donner à l'enfant en fonction de son âge. Parce que nous pensons éduquer nos enfants tous au même niveau, oubliant que les uns et les autres évoluent et grandissent", a-t-elle indiqué. Dans cette optique, l'enjeu est de parvenir à aider les parents et leurs enfants à mieux communiquer sur leur santé sexuelle et reproductive. L'objectif étant d'être à l'écoute des parents

et d'apporter des réponses aux nombreuses préoccupations. De leur côté, les parents d'élèves se sont dits disposés à prendre part à ces types de rencontres. "Ce sont des moments durant lesquels nous avons la possibilité d'avoir des réponses sur les questions que nous nous posons au quotidien. Il serait souhaitable que cela se fasse le plus souvent", ont-ils partagé. Au terme de la sensibilisation, un guide de communication parent-enfant a été remis aux parents.



Photo: H.N.M

L'initiative vise à trouver une stratégie commune parents-Education nationale pour combattre les fléaux qui minent la jeunesse.

GFWE : un programme pour booster les femmes entrepreneures

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

Les femmes entrepreneures du Gabon et celles en devenir étaient réunies le week-end dernier à Libreville. C'était à l'occasion du lancement du programme Gabon Fly Women Entrepreneurship (GFWE). Une plateforme d'échanges initiée par les entrepreneurs Grâce Manuella Engoang et Patrick Éric Meyo et qui vise, entre autres, la formation des femmes à l'entrepreneuriat, à susciter l'adhésion du plus grand nombre de femmes à l'auto-emploi. Avec en ligne de mire l'autonomisation. "Les femmes ont leur rôle à jouer dans le développement socio-économique. Ce programme devrait permettre de faire un diagnostic des activités des femmes

et leur donner des outils devant leur permettre de développer leur business", a indiqué Patrick Éric Meyo, formateur. Parce que se lancer dans le domaine de l'entrepreneuriat nécessite un coaching, un encadrement, etc., ces femmes rassemblées autour des entrepreneures gabonaises ont pu s'en inspirer. "Généralement, lorsqu'on se lance dans l'auto-emploi, on a besoin de coaching. C'est un chemin qui ne se crée pas forcément tout seul. Nous espérons que les échanges d'idées et d'expériences de ce jour vont certainement booster celles qui souhaitent mettre en place une activité génératrice de revenus", a souligné Grâce Manuella Engoang, initiatrice du Programme Gabon Fly Women Entrepreneurship (GFWE).



Photo: SNN

Une séquence des échanges des femmes entrepreneures.


AMBASSADE
DE FRANCE
AU GABON
ET À SAO TOMÉ-
ET-PRINCIPE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Déplacement vers la France : fin des restrictions

Depuis le 16 février 2022, le Gabon est inscrit sur la liste des pays de la zone « verte » de l'Union européenne. L'entrée sur le territoire métropolitain français depuis le Gabon ne fait dès lors plus l'objet d'aucune restriction. Aucun motif impératif n'est désormais exigé pour les voyageurs à destination de la France.

- Aucun test négatif au départ n'est exigé au départ pour les voyageurs vaccinés au sens de la réglementation européenne. Ces voyageurs doivent présenter, à la compagnie de transport et aux autorités de contrôle à la frontière, une preuve de vaccination.
- Les voyageurs non vaccinés doivent présenter, à la compagnie de transport et aux autorités de contrôle à la frontière, le résultat négatif d'un test PCR de moins de 72 heures ou d'un test antigénique de moins de 48 heures avant le départ (départ du premier vol en cas de correspondance), ou un certificat de rétablissement (résultat positif à un test PCR ou antigénique réalisé plus de onze jours et moins de six mois auparavant ; ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test).
- Aucune mesure (tests, isolement) n'est en vigueur à l'arrivée en France métropolitaine.

Les enfants de moins de 12 ans sont dispensés de ces formalités.

Compte tenu de la situation sanitaire des outre-mer, ces règles peuvent varier dans les départements et territoires d'outre-mer : les voyageurs sont en conséquence invités à consulter les sites internet des préfectures et Hauts commissariats concernés.

Ces règles sont susceptibles d'être adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire au Gabon et dans les pays membres de l'UE. Elles sont consultables sur le site et les comptes Facebook et Twitter de l'ambassade de France au Gabon / @FranceauGabon (<https://ga.ambafrance.org>, <https://www.facebook.com/FranceauGabon>, <https://twitter.com/Franceaugabon>).